



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lucerne/Coire/St-Gall, le 24 mai 2007

Motion Forster: pilier 3c destiné à financer les soins des personnes âgées: non des cantons à l'échappatoire fiscale

La Conférence des directeurs sanitaires (CDS), la Conférence des directeurs des finances (CDF) et la Conférence des directeurs des affaires sociales (CDAS) rejettent la motion Forster concernant le pilier 3c selon les décisions de leurs comités respectifs. La Commission de la santé du Conseil national traitera cette motion le 31.5.2007.

Selon les trois conférences de directeurs, un pilier 3c présenterait avant tout des inconvénients. Il s'agit principalement des suivants:

- Efficacité moindre, parce qu'un pilier 3c ne va pas dans le sens du groupe cible proprement dit que sont les personnes ayant un grand besoin de prestations complémentaires, mais aussi parce qu'il permet des allègements fiscaux notamment aux personnes à revenu élevé, sans pour autant diminuer le risque financier encouru par les pouvoirs publics.
- On doute qu'un pilier 3c parvienne à influencer favorablement la tendance à l'épargne et donc à induire une modification du comportement.
- Un élément d'assurance fait défaut dans le pilier 3c. En effet, les personnes qui entendent se prémunir contre une perte substantielle de fortune feraient mieux de conclure une assurance des soins privée. Le pilier 3c occulte cette problématique et peut dès lors générer une fausse allocation dans la formation de capital.
- En comparaison des possibilités d'assurance privées, un pilier 3c s'avère nettement moins bon, même en comparaison avec une assurance des soins qui n'entre cependant politiquement pas en ligne de compte.
- Coûts nets élevés pour la Confédération, les cantons et les communes sous forme d'un manque à gagner fiscal sans économies adéquates des pouvoirs publics pour les prestations complémentaires (et les prestations d'aide sociale). Moyennant des hypothèses prudentes et compte tenu d'un objectif d'investissement de 200'000 francs, un pilier 3c occasionnerait pour le fisc un manque à gagner annuel net d'environ 420 millions de francs aux trois niveaux d'impôt. Pour la Confédération, il se traduirait par un montant d'environ 140 millions, pour les cantons de 160 et pour les communes de 120 millions de francs. Avec un objectif d'investissement de 300'000 francs, il faudrait compter avec un manque à gagner fiscal net de 640 millions de francs et, avec un objectif d'investissement de 400'000 francs, un déficit de 850 millions de francs par an.

Vu les inconvénients précités qui ne sont toutefois pas contrebalancés par des avantages correspondants, force est de constater qu'il n'est pas judicieux de créer un pilier 3c.

Si la création d'un pilier 3c était tout de même envisagée, il faudrait alors pouvoir réduire en substance le manque à gagner fiscal par des mesures régulatrices lors de la répartition du capital aux héritiers, en procédant au rattrapage fiscal complet des fonds n'ayant pas encore été imposés jusque-là comme revenu. A cet effet le montant prélevé par le fisc devra être de l'ordre de 25 à 30%.

Les comités des trois conférences de directeurs se sont fondés sur le rapport d'un groupe de travail de la CDS, de la CDF, de la CDAS et de l' Association des Communes Suisses. Cette dernière fixera sa position sur la même base. Le rapport est publié sur Internet (cf. documentation complémentaire).

Documentation complémentaire:

Rapport sur le pilier 3c du groupe de travail CDS, CDF, CDAS et de l'Association des Communes Suisses (seulement en allemand): <http://www.gdk-cds.ch/223.0.html>

Pour des prises de position supplémentaires:

Conseiller d'Etat Dr Markus Dürri, président de la CDS, chef du Département de la santé et des affaires sociales du canton de Lucerne	041 228 60 85
Conseillère d'Etat Eveline Widmer-Schlumpf, présidente de la CDF, directrice des finances du canton des Grisons	081 257 32 01
Conseillère d'Etat Kathrin Hilber, présidente de la CDAS cheffe du Département de l'intérieur du canton de St-Gall	071 229 33 08

Pour tous renseignements au sujet du rapport:

Semya Ayoubi, cheffe de projet, secrétariat central de la CDS	031 356 20 20
Kurt Stalder, secrétaire de la CDF	041 228 55 43